



**30**  
**Janv**  
n°34

newsletter


*La lettre d'information  
bi-mensuelle de la  
CNBA.*


## **Cher(e)s batelier(e)s,**

Vous retrouverez ci-dessous les actualités de cette dernière quinzaine, un rappel des formalités liées au transport d'alimentation animale ainsi qu'une présentation de la lettre que nous avons adressée début janvier à l'ensemble des parlementaires (cf. pièce jointe).

Cordialement,  
Michel Dourlent

## LES RENDEZ-VOUS A VENIR

 **Mercredi 30 janvier, 9h30 :**  
Conseil d'administration Port autonome de Paris.

 **Mardi 5 février, 9h30 :**  
Commission des marchés de VNF.

 **Jeudi 7 février, 9h30 :**  
Conseil d'administration de la CNBA.

 **Jeudi 14 février, 9h30 :**  
Commission des affaires économiques et sociales de la CNBA.

 **Mardi 19 février, 9h30 :**  
Commission de formation de la CNBA.

## NOUVEAUTES SUR INTERNET

### **Site internet : [www.cnba-transportfluvial.fr](http://www.cnba-transportfluvial.fr)**

-Comptes rendus de réunions et de commissions auxquelles ont participé les administrateurs.  
-Actualités  
-Les supports de communication publiés ces derniers mois

- Pour mémoire, pour accéder à l'espace adhérent vous devez saisir :  
**Identifiant : nom.prénom (ne pas oublier le point entre nom et prénom)**  
**Mot de passe : votre numéro de carte CNBA (« Numéro d'immatriculation »)**

### **Page facebook de la CNBA : [www.facebook.com/cnba.batellerie](http://www.facebook.com/cnba.batellerie)**

-Des articles, photos, commentaires sur les actualités du transport fluvial et les projets qui contribuent à son développement.



## Contrats-types : la CNBA prendra sa décision le 7 février prochain

La CNBA a reçu début novembre 2012 un courrier du Ministère des transports lui proposant de reprendre les discussions autour de la refonte du contrat type au voyage, qui avaient été suspendues fin février 2012. Dans ce courrier, le Ministère souligne l'importance de mener à leur terme ces négociations destinées à rénover le contrat type et propose une méthode visant à parvenir à un résultat rapide (groupe de travail restreint, réunions rapprochées et en nombre limité, ...). Suite à cette proposition, deux réunions ont été organisées par la CNBA, l'une (16 novembre) destinée aux administrateurs, l'autre (15 janvier 2013) ouverte à l'ensemble des représentants batelier (dont syndicaux) qui avaient participé jusqu'à début 2012 aux discussions. Même si la décision finale sera prise par le conseil d'administration de la CNBA, il ressort que les représentants bateliers ne sont pas opposés à une reprise des travaux de refonte des contrats types, à condition que les représentants des courtiers, qui ne sont pas partie au contrat de transport, ne soient pas présents.



## Gendarmerie : la CNBA demande une meilleure coordination des contrôles

Pour faire suite à une demande de la CNBA, le Ministère des transports a organisé le 17 janvier dernier une réunion avec le commandant en second de la gendarmerie des voies navigables, M. Franck Oelker. Après une présentation de la gendarmerie, de ses missions et de ses moyens, plusieurs administrateurs présents ont indiqué que les contrôles étaient trop fréquents et mal coordonnés. Ils ont donc demandé à ce qu'ils soient plus réduits en nombre, mieux coordonnés et également à ce qu'ils ne soient pas réalisés aux écluses, car cela constitue une perte de temps et une atteinte à la sécurité. En réponse à ces demandes, M. Franck Oelker a indiqué qu'un effort serait fait sur ces points, notamment sur la coordination des contrôles, et qu'un fichier informatique partagé par les brigades serait mis en place comme cela se fait dans d'autres pays, même si cela prendrait du temps. Entre-temps, le lieutenant-colonel Barras, responsable des voies navigables pour la Gendarmerie, rencontré à l'occasion des vœux de Voies navigables de France le 23 janvier, a indiqué qu'il souhaitait également rencontrer les professionnels afin de mieux prendre en compte leurs demandes et les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer.



## « Transporteurs fluviaux de France : l'association verra le jour en février

Comme nous vous l'avons indiqué dans plusieurs newsletter, la CNBA et le Comité des armateurs fluviaux (CAF) ont décidé de créer une association destinée à leur permettre de s'exprimer d'une seule voix, au nom de l'ensemble des professionnels du transport fluvial de marchandises (artisans et armements) sur certains sujets majeurs. L'objectif de ce projet, qui verra le jour au cours du mois de février, est de permettre aux professionnels et à leur représentation d'être davantage connus, mieux identifiés et, de ce fait, davantage entendus. L'association « Transporteurs fluviaux de France », qui sera co-présidée et administrée par des élus de la CNBA et du CAF, a l'ambition de promouvoir une véritable « marque » (TFF), qui permettra d'accroître la notoriété du mode fluvial et de faire des transporteurs fluviaux français le symbole de l'excellence, en France comme dans le reste de l'Europe.

## VOS QUESTIONS / NOS REPONSES

### La CNBA va-t-elle rendre un avis sur les projets de RPP modifiés pour la Seine amont et la Seine aval ?

¶ Oui. Nous avons été destinataires de deux projets de Règlements particuliers de police rénovés pour ces deux zones de navigation. Une journée de travail sera organisée dans les prochaines semaines à la CNBA afin d'échanger autour de ces deux projets de textes, ainsi que sur les demandes des usagers relatives au secteur de la Seine Amont. Si vous étiez intéressés par cette réunion, n'hésitez pas à nous le faire savoir : [cnba.paris@wanadoo.fr](mailto:cnba.paris@wanadoo.fr).

### Allons-nous recevoir la dernière mise à jour de la carte des chômages éditée par VNF ?

¶ Oui. VNF nous a adressé plusieurs cartons de cartes des chômages 2013 dans sa dernière mise à jour. Elles seront envoyées au mois de février par la Poste à chacune de vos entreprises avec notre prochain support d'information « Les Nouvelles de la CNBA ».

### La CNBA a-t-elle adressé un droit de réponse au journal néerlandais De Scheepvaartkrant suite à son article intitulé « La France met en garde les organisations de la batellerie » (17 décembre 2012), qui contenait de nombreuses erreurs ?

¶ Oui. La CNBA a adressé début janvier 2013 un courrier au directeur de ce journal afin que soient rectifiées les informations erronées qui s'y trouvaient. Ce courrier rappelait notamment que le président était un professionnel élu comme l'ensemble des administrateurs et non un salarié. Il apportait également un certain nombre de précisions sur le sens de la démarche de refonte des contrats types et sur le nouveau dispositif proposé par le Ministère des transports. Ce courrier est disponible sur le site internet de la CNBA : [www.cnba-transportfluvial.fr](http://www.cnba-transportfluvial.fr).

## Rappel sur l'obligation de se déclarer auprès de l'Etat dans le cadre de la labellisation OVOCOM (transport d'alimentation animale)

Plusieurs bateliers nous ont contactés ces dernières semaines autour de l'obligation qui leur fait de déposer une déclaration auprès de l'Etat (DDPP ou DDCSPP) pour pouvoir obtenir la labellisation OVOCOM leur permettant d'effectuer du transport d'alimentation animale.

Cette déclaration est indépendante de la démarche de certification GMP à mettre en œuvre avec l'aide d'un organisme agréé.

Il s'agit simplement, pour le transporteur, de déclarer à l'Etat qu'il exerce une activité de transport animal, s'agissant d'un secteur « sensible » depuis, notamment, les crises qui ont frappé ces dernières années ce secteur.

Cette inscription se fait auprès des Directions départementales de la protection des populations (DDPP) ou des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), dont la liste est disponible en pièce jointe.

Pour votre demande, il est recommandé d'utiliser un formulaire type, extrêmement simple à remplir et également ci-joint.

Aucune autre pièce n'est nécessaire.

**Pour toute question sur ce sujet, n'hésitez pas à contacter, à la CNBA, M. Henri Lacour : [h.lacour@cnbafluvial.fr](mailto:h.lacour@cnbafluvial.fr).**

## LA CNBA VOUS REND SERVICE

### Les lettres aux parlementaires

Afin de sensibiliser les élus, et notamment les parlementaires, aux enjeux du fluvial, la CNBA adresse depuis plusieurs années des courriers à l'ensemble des élus, au nom des entreprises de transport fluvial. Ce courrier est divisé, lors de chaque édition, en trois parties : un éditorial, un point d'approfondissement et une question. Cette dernière est destinée à permettre à l'élus concerné d'adresser au gouvernement une question dans le cadre de la procédure dite des questions écrites, à laquelle le Ministre concerné (en l'occurrence celui des transports) est ensuite tenu de répondre.

Cette édition (cf. pièce jointe) commençait par souligner les attentes des professionnels. Après plus de six mois au gouvernement, il est en effet temps que ceux-ci puissent y voir clair sur les intentions et la politique du gouvernement pour le transport fluvial.

Très logiquement, la question suggérée au parlementaire était donc présentée de la manière suivante : « Les bateliers s'interrogent sur l'intérêt que le gouvernement lui porte et sur la politique que le nouveau gouvernement s'est fixée pour garantir son développement. De nombreuses communications ont été faites sur la route, de nombreux projets ont été évoqués sur le rail, mais bien peu sur la voie d'eau ! Le Parlementaire souhaiterait connaître les intentions du gouvernement dans ce domaine, quelles actions il compte mener et quels objectifs il prévoit d'atteindre pour ce mode de transport pendant la durée de son mandat. »

Enfin, le courrier attirait l'attention du parlementaire, et par ce biais du Ministre des transports, sur la nécessité d'encadrer plus strictement la relation contractuelle dans le transport fluvial, afin de mieux la protéger, comme c'est le cas pour la route, en mettant en avant la proposition que soutient régulièrement la CNBA depuis plusieurs années, à savoir la mise en place d'une confirmation de transport écrite (par mail, fax...) avant le déplacement du bateau.

A ce jour, plusieurs parlementaires ont répondu en remerciant la CNBA pour son envoi et en indiquant qu'ils avaient, suite à ce courrier, adressé au Ministre des transports une question écrite.

### NOUS CONTACTER :

#### CNBA PARIS

Tel : 01.43.15.96.96

Fax : 01.43.15.96.97

[cnba.paris@wanadoo.fr](mailto:cnba.paris@wanadoo.fr)

#### CNBA DOUAI

Tel : 03.27.87.54.93

Fax : 03.27.90.80.34

[cnba.douai@orange.fr](mailto:cnba.douai@orange.fr)

#### CNBA LYON

Tel : 04.78.37.19.46

Fax : 04.72.40.00.41

[cnba.lyon@orange.fr](mailto:cnba.lyon@orange.fr)